

ASSEMBLEE GENERALE du 17.09.20

Synthèse

Mont-sur-Rolle, le 24 septembre 2020

Le jeudi 17 septembre, la commune de Vich a accueilli l'Assemblée générale de l'Association de Communes Vaudoises (AdCV). A cette occasion, Madame la Conseillère d'Etat Rebecca Ruiz a donné une conférence « Covid-19 : point de situation sur le dispositif actuel »

52 communes (85 personnes) y ont participé.

Cette assemblée a été le théâtre de discussions particulièrement importantes pour l'avenir des finances communales. Dans ce cadre, les communes membres ont décidé de soutenir la position du Comité de l'AdCV, refusant d'adhérer à l'accord proposé par le Conseil d'Etat sur le financement de la facture sociale tout en maintenant sa participation aux travaux sur la nouvelle péréquation intercommunale. Elles ont également décidé d'appuyer l'action du Comité consistant à écrire à l'ensemble de la députation vaudoise afin de l'inciter à refuser, ou du moins à amender, le protocole d'accord signé entre le Conseil et l'UCV sur le financement de la facture sociale.

Cette assemblée a également vu l'élection de M. Farhad Kehtari, Syndic de Paudex, au sein du Comité et de M. Michel Buttin à sa présidence.

Enfin, l'épineuse question des eaux contaminées par le chlorothalonil a été débattue et il a été convenu de s'en référer aux actions que la faîtière suisse des communes va entreprendre.

Conférence de Mme Rebecca Ruiz « Covid-19 : point de situation sur le dispositif actuel »

Après nous avoir donné un point de situation épidémiologique et sur le système de santé, Mme Ruiz, nous a présenté les diverses mesures qui devront être prises dans les commerces, établissements publics, salles de spectacle et autres manifestations.

Elle a conclu sa présentation en effectuant un rapide survol des importantes discussions qui se déroulent actuellement au niveau fédéral.

(Voir présentation sur le site Internet de l'AdCV)

Action parlementaire du Comité

Le Comité de l'AdCV a décidé d'envoyer un courrier à l'ensemble de la députation vaudoise afin d'attirer son attention sur les nombreux défauts et reproches qui peuvent être formulés à l'encontre de l'accord Conseil d'Etat/UCV sur le financement de la

facture sociale. Les Députés seront ainsi parfaitement informés et pourront donc en toute connaissance de cause décider s'il faut rejeter cet accord ou au moins l'amender.

Dans un premier temps, le Comité de l'AdCV envisageait de déposer une motion ou une initiative parlementaire. Cette démarche est toutefois inutile, du moins pour l'instant, car le Conseil d'Etat va de toutes les façons devoir proposer un projet de loi pour concrétiser son accord avec l'UCV, lequel devra être discuté au Grand Conseil. Nos arguments pourront donc être pris en compte dans ce cadre.

Dans notre message aux députés, nous soulignons notamment que l'aide aux communes est largement insuffisante et trop tardive (horizon 2028 pour son plein déploiement) et qu'elle est par ailleurs plafonnée à 150 mio, qu'une disposition de l'accord porte atteinte à l'autonomie communale (contrôles accrus des finances communales), qu'il mélange des sujets étrangers à la FS (facture policière, future NPV, reprise des RAS et des AAS par le Canton), qu'elle pose problème au niveau démocratique en interdisant à l'UCV de soutenir des interventions parlementaires allant à l'encontre de l'accord, qu'aucun soutien cantonal n'est prévu pour les villes centres (alors que de tels dispositifs existent dans pratiquement tous les cantons) et qu'enfin, le Canton se réserve le droit de ne même pas tenir ses engagements à l'accord en fonction de ses propres difficultés financières.

Une large majorité de l'Assemblée a approuvé cette démarche.

(Voir présentation sur le site Internet)

Initiative populaire

Comme vous le savez, l'AdCV a décidé d'appuyer l'initiative populaire lancée par son ex-présidente, Madame Josephine Byrne Garelli, et par Monsieur le Député Pierre-André Romanens. Plusieurs communes membres, notamment Aubonne et Jouxens-Mézery, ont également fait savoir qu'elles soutiendraient cette initiative. M. le Député Pierre-André Romanens a présenté ce projet d'initiative, lequel rejoint largement la position de l'AdCV (transfert total de la facture sociale au Canton moyennant une bascule partielle de points d'impôts - 15,4 points).

Une large majorité (**45 oui**, 2 non et 3 abstentions) de l'Assemblée a approuvé que l'AdCV soutienne cette démarche.

(Voir présentation sur le site Internet)

Motion de Crans

La commune de Crans a déposé une motion demandant, en substance, que le Comité de l'AdCV reprenne les négociations sur le financement de la facture sociale avec le Canton.

De son côté, le Comité de l'AdCV rappelle qu'il a refusé d'adhérer à l'accord sur le financement de la facture sociale et a décidé de rompre les négociations sur ce sujet.

En effet, comme cela a été expliqué en détail dans notre communication du 13 juillet dernier, la proposition du Canton est beaucoup trop éloignée du mandat donné à l'AdCV par ses AG, tant du point de vue des délais que des montants en jeu. S'ajoute à cela que dite proposition a d'autres impacts en termes de compétences des communes, vu la reprise par le Canton des AAS et des RAS.

Par ailleurs, des conditions très défavorables ont été intégrées dans cet accord (interdiction pour les communes de soutenir un objet portant sur le financement de la FS, possibilité pour le Canton de renoncer à verser ce qui a été promis en fonction de sa situation financière, aucune autre injection d'argent de la part du Canton dans la péréquation horizontale). Cette situation est totalement inacceptable.

Enfin, vu la hausse constante de la FS, ce qui a été accordé aux communes sera probablement absorbé, plus ou moins totalement. Concrètement, il n'y aura donc aucune amélioration de la situation financière des communes ces prochaines années.

Le Comité souhaite donc poursuivre son combat pour qu'un rééquilibrage équitable soit accordé aux communes, qu'elles soient membres ou pas de notre Association.

Sur ce point, il note que plusieurs communes ne faisant pas partie de l'AdCV ont déjà publiquement annoncé qu'elles refuseraient l'accord trouvé entre le Conseil d'Etat et l'UCV

Toutefois, le Comité relève qu'il convient de distinguer cette question des futurs mécanismes de la péréquation intercommunale horizontale où là, une solution consensuelle peut encore peut-être être trouvée entre les différents partenaires autour de la table, y compris l'AdCV, qui reste ouverte au débat sur ce point.

Le 7 septembre 2020, le Comité de l'AdCV a donc indiqué au Conseil d'Etat qu'il était disposé à participer aux discussions à venir sur la péréquation horizontale. Nous sommes dans l'attente de sa réponse.

Le Comité a donc proposé le rejet partiel de la motion de la commune de Crans, en ce sens qu'il ne poursuivra des négociations que sur la future NPIV (si le CE accepte), mais ne reviendra pas autour de la table s'agissant de la FS.

La motion de Crans a été rejetée par une large majorité de l'Assemblée (7 oui, 36 non et 9 abstentions).

(Voir présentation sur le site Internet)

Eau - chlorothalonil

La mise à l'ordre du jour de la problématique du chlorothalonil étant une proposition de la Municipalité de Penthalaz, que nous remercions en passant pour cette initiative, la parole a été donnée à Monsieur Didier Chapuis, Municipal. Celui-ci nous a présenté les éléments suivants :

« En décembre 2019, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) a interdit l'usage du chlorothalonil avec effet au 1er janvier 2020. Ce fongicide a été autorisé et utilisé, depuis les années 70, dans les cultures de céréales, de légumes, de la vigne et des plantes ornementales.

En Suisse, 80% de l'eau potable provient des eaux souterraines. Etant donné que les eaux souterraines ne se renouvellent que très lentement et que les métabolites du chlorothalonil sont particulièrement résistants, ces substances porteront fortement atteinte à la qualité des eaux souterraines pendant de nombreuses années.

Comme c'est le cas dans maintes communes du Plateau suisse, l'eau de nos sources souterraines présente un taux de métabolites du chlorothalonil supérieur à la valeur admise, de 0,1 microgramme par litre d'eau. Selon les instructions reçues des services de l'Etat de Vaud, nous devons, immédiatement et dans un premier temps, prendre des mesures afin de ramener ce taux au seuil autorisé. C'est pourquoi nous sommes contraints d'acheter de l'eau à la Ville de Lausanne afin d'effectuer une dilution de l'eau de nos sources.

Le prix de l'eau de la Ville de Lausanne est nettement plus élevé que le prix de revient de celle de nos propres sources. Nous avons estimé, pour l'année 2020, un dépassement du poste « achat d'eau » de plus de CHF 300'000 -, ceci sur un montant de CHF 85'000.- (achat d'eau à Daillens : CHF 70'000.- ; achat d'eau à Lausanne : CHF 15'000.-).

L'adduction d'eau de Lausanne pourrait encore nécessiter la pose d'une conduite supplémentaire, d'une longueur supérieure à 500 mètres, ceci pour un coût estimé à environ CHF 500'000.-.

Certes, Penthalaz n'est pas la seule commune à devoir prendre des mesures assurant la qualité de l'eau et ainsi devoir assumer tous les coûts supplémentaires inhérents à cette situation.

L'Association des distributeurs d'eau romands, dont nous sommes membres, a été contactée. Elle n'a malheureusement pas apporté de réponse concrète à nos questions.

Notre questionnement est le suivant :

Faut-il rechercher une responsabilité dans une évaluation tardive des risques liés à l'utilisation du chlorothalonil dans les produits phytosanitaires ?

Si oui, le comité de l'Association de Communes vaudoises (AdCV) a-t-il prévu d'entreprendre des démarches allant dans ce sens ? »

A la fin de la présentation de M Chapuis, il a été relevé que l'Association des Communes Suisses avait décidé d'agir au niveau fédéral afin que la Confédération participe financièrement à la prise en charge des conséquences économiques de sa décision sur le chlorothalonil. On attend les résultats de cette démarche.

Prise de congé de Mme Byrne Garelli

Après 10 ans d'activité au sein du Comité de l'AdCV, Mme Byrne Garelli a décidé de démissionner de sa fonction de présidente de notre Association. Elle vous a adressé quelques mots chargés de beaucoup d'émotion et a été acclamée par l'Assemblée. Le Comité de l'AdCV a eu le plaisir de lui remettre quelques fleurs et autres cadeaux pour la remercier de son engagement sans faille pour l'Association.

Elections au sein du Comité

MM. Robert Middleton, Syndic de Crans, ayant retiré sa candidature, M Farhad Kehtari, Syndic de Paudex, a été élu à l'unanimité en qualité de membre du Comité de l'AdCV. Félicitations à lui !

Election à la Présidence de l'AdCV

MM. Farhad Kehtari, Syndic de Paudex et Michel Buttin, membre du Comité se sont présentés à l'élection à la Présidence de l'AdCV.

M. Buttin a été élu au premier tour (114 suffrages contre 35 à M. Kehtari sur un total de 196 suffrages disponibles). Félicitations à lui !

Election du/de la représentant-e de l'AdCV au sein de l'EIAP

Conformément à l'accord trouvé avec le Canton et l'autre faîtière de communes, l'AdCV a droit à deux représentants au sein de l'EIAP, un issu du District de Morges (actuellement, M. Andreas Sutter, Municipal à Tolochenaz et membre de notre Comité) et un issu du district de Nyon.

Jusqu'au 31.12.19, la représentante de l'AdCV pour le District de Nyon était Mme Joëlle Sala-Ramu, Municipale à la commune de Dully. Cette dernière a toutefois quitté ses fonctions à la fin de l'année passée. Il nous fallait donc lui trouver un-e remplaçant-e.

Les conditions cumulatives et impératives pour remplir ce poste sont les suivantes :

être Municipal-e des écoles d'une commune membre de l'AdCV de moins de 1'500 habitants se trouvant dans le District de Nyon.

Dans ce cadre, le Comité de l'AdCV avait déjà reçu une candidature remplissant les conditions précitées, à savoir celle de Mme Dominique Bory, Municipale des écoles et de la petite enfance de la commune La Rippe, membre de l'Association Enfance et Ecole du groupement Asse et Boiron et membre du GT scolaire et parascolaire de l'AdCV.

Mme Dominique Bory a été élue par acclamation. Félicitations à elle !

Recherche d'un-e nouveau-elle délégué-e pour la Commission « formation des apprentis »

Cette fonction est actuellement occupée par Mme Isabelle Blanchard, Secrétaire municipale à Dully, que nous remercions ici vivement pour son engagement.

Toutefois, la commune de Dully ne forme plus d'apprentis, de sorte que Mme Blanchard souhaite quitter cette fonction.

Nous vous invitons donc à transmettre les candidatures éventuelles à notre Secrétariat général dès ce soir, ou plus tard, par courriel ou par téléphone.

Nous précisons ici que cette commission est relativement peu active et ne génère donc pas un travail excessif.

Merci pour votre engagement !

Comptes 2019 de l'AdCV

Les comptes ont été adoptés sans remarque à l'unanimité moins une abstention.

(Voir présentation sur le site Internet de l'AdCV)

Prochaine AG

- 3 décembre 2020 : Begnins

Nous remercions vivement cette commune de nous recevoir.

Allocution de Madame la Syndique Antonella Salamin.

Après nous avoir brièvement présenté sa belle commune, Madame Antonella Salamin, Syndique de Vich, a invité l'Assemblée à passer à la partie conviviale de la soirée.

Nous remercions chaleureusement la commune de Vich pour son hospitalité !

Contacts :

Carine Tinguely : 079 354 15 83

Pierre Stampfli : 079 203 14 73